

Délibération N° 2023-11-17-MDC

Subventions d'aide à projet aux
associations locales - QSI

Département du Val-de-Marne
Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s	
à la séance	45
Absent	0

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-trois novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **seize novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CAZALS, M. TARGUI*(**Arrivé à 22h09-dernier point**), M. DE LA CROIX

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON-ZONON,	a donné mandat à M. LEBLANC
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à Mme BENZIANE
Mme BOUHADA,	a donné mandat à M. GUENICHE
Mme GAUTHIER	a donné mandat à M. DAMIANI
M. CHAMPETIER	a donné mandat à Mme CHARDIN
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. CORNELIS
M. DAUMONT-LEROUX,	a donné mandat à Mme FENASSE
M. BATTAL	a donné mandat à Mme SAINT-GAL
Mme JANIAUX,	a donné mandat à M. BRUNET
Mme MARTINEZ	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme INDJA	a donné mandat à Mme CAZALS
M. BEDOURET	a donné mandat à M. MATHIEU
Mme CACAIS-BARANGER	a donné mandat à M. MATHIEU

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Delphine FENASSE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aides à projets » aux associations ayant déposé un projet pour l'organisation de diverses manifestations dans le cadre de la Quinzaine de la Solidarité Internationale 2023 présentant un intérêt local,

SUR avis de la Commission d'aides à projet Quinzaine de la Solidarité Internationale 2023,

SUR avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

DECIDE,

Article 1 : Le versement des subventions « Aides à projet Quinzaine de la Solidarité Internationale 2023 » pour les associations suivantes :

AVENIR TOGO 94, pour le projet : « Participation à la Quinzaine de la Solidarité Internationale (exposition, intervention dans les établissements scolaires et participation à la journée de vente d'artisanat) ».

Montant **200 €**

OZHO NAAYÉ, pour le projet : « Travailler sur les questions migratoires, de déplacement de population et de minorités, sous un angle féministe "Nous autres, hirondelles" ».

Montant **700 €**

MAISON DE LA PREVENTION POINT ECOUTE JEUNES, pour le projet : « Organisation et animation d'une conférence-débat sur la thématique : "L'expression de la souffrance psychique des mineurs étrangers non accompagnés" ».

Montant **150 €**

Délibération n°2023-11-17-MDC
Subventions d'aide à projet aux associations locales - QSI

COMITÉ PALESTINE 94 NORD, pour le projet : « Représentation d'une pièce de théâtre d'Amer Hlehel, ateliers pédagogiques, ciné-rencontre et rencontre-débat ».

Montant **1 200 €**

ROBINSONS DES GLACES, pour le projet : « Réalisation de 3 ciné-conférences avec la projection du film Ultimes banquises aux classes de terminale du lycée Pablo Picasso et une exposition photo grands formats au CDI ».

Montant **900 €**

BOFFA KA, pour le projet : « Initiation et découverte de la danse, du chant et de la musique traditionnelle de Guinée ».

Montant **600 €**

THEATRE HALLE ROUBLLOT, pour le projet : « Le Théâtre Halle Roublot propose un spectacle et un atelier de théâtre de marionnettes ».

Montant **1 000 €**

MUSIQUES AU COMPTOIR, pour le projet : « Organisation de deux concerts/spectacles : "Habebtshi" et "Mosaic" sextet de la méditerranée ».

Montant **3 000 €**

REVIVRE, pour le projet : « Soirée au cinéma Kosmos en partenariat avec Fontenay diversité et LDH autour de la projection du film : "The Old Oak" de K Loach et participation au repas solidaire inter-associatif ».

Montant **200 €**

LES AMIS DU COLLECTIF FONTENAY DIVERSITÉ - RESF, pour le projet :
« Organisation d'un ciné-débat avec le cinéma Le Kosmos et l'association Revivre sur le film : "The Old Oak" de Ken Loach ».

Montant **200 €**

LDH SECTION NOGENT LE PERREUX, pour le projet : « Organisation d'une rencontre-débat publique sur le thème : "Le travail des étrangers, vrais enjeux et faux débat", en partenariat avec le collectif Fontenay Diversité ».

Montant **350 €**

UMSTANDA FRANCE ASSOCIATION FRANCO-COLOMBIENNE, pour le projet :
« Exposition de "La Colombie, el Dorado de fruits", création d'une banque municipale de graines et ateliers pour une dégustation de jus de fruits ».

Montant **350 €**

REVENIR AUTREMENT, pour le projet : « Soirée "Repas, échanges, cultures" afin de présenter au public nos expériences en matière d'échanges, de soutien et de solidarité avec le Togo, la Mauritanie, en partenariat avec ASSILA, DAMADIT, et Ambassadeur d'Esperance ».

Montant **900 €**

PASSEPORT PLURIEL, pour le projet : « Mise sous cadre et mise en place d'une exposition de tableaux de l'artiste française Katia ODARTCHENKO, et conférence-débat avec Maurice LEMOINE, journaliste spécialiste de l'Amérique Latine et Zelma MICHALINI, journaliste de l'A.F.P. ».

Montant **550 €**

TAPATACLÉ, pour le projet : « Théâtre-forum "Le Bouc-émissaire" ».

Montant **2 800 €**

AWALÉ ADONKOI, pour le projet : « Exposition à la MDCVA et participation au buffet solidaire ».

Montant **900 €**

Article 2 : d'inscrire les crédits au budget primitif 2023

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 29 NOV. 2023

Publication 30 NOV. 2023

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,

